



Formation organisée
avec le soutien
de la Région
Normandie



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Modalités d'admission selon l'article 25 de
l'arrêté du 2 septembre 2015

à l'Institut de Formation en Masso-
Kinésithérapie de Damigny-Alençon

Institut de Formation et de Recherche en Santé
de Normandie

MODALITES D'ADMISSION

Les personnes titulaires d'un master, licence ou des diplômes mentionnés ci-dessous peuvent intégrer l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Damigny-Alençon, conformément à l'article 25 du titre II, de l'arrêté du 02 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute.

- Diplôme reconnu au grade de master ;
- Licence dans le domaine sciences, technologies, santé ;
- Licence STAPS ;
- Les titulaires de diplômes :
 - diplôme d'État d'infirmier ;
 - diplôme d'État de pédicure-podologue ;
 - diplôme d'État d'ergothérapeute ;
 - diplôme d'État de psychomotricien ;
 - diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
 - certificat de capacité d'orthophoniste ;
 - certificat de capacité d'orthoptiste ;
 - diplôme de formation générale en sciences médicales ;
 - diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ;
 - diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
 - diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques.

Les candidats doivent déposer un dossier de candidature afin d'intégrer l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Damigny-Alençon.

Les modalités de sélection

L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

La sélection est assurée par un jury composé du directeur de l'institut, d'un formateur et d'un professionnel accueillant des étudiants en stage et en exercice depuis au moins trois ans.

Les entretiens individuels d'admission se dérouleront **du lundi 19 juin au vendredi 30 juin 2023**. Les date et heure de l'éventuel entretien seront précisées dans la convocation individuelle.

A l'issue de ces entretiens, la liste des admis sera publiée. Une liste principale et complémentaire sera constituée.

Nombre de places

Le nombre de places ouvertes pour l'année universitaire 2022-2023 aux candidats selon l'article 25 est de **2 places**.

CANDIDATURE

Jours et heures d'ouverture du secrétariat de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ☎ 02.33.80.32.30

FORMALITES A ACCOMPLIR POUR DEPOSER VOTRE CANDIDATURE

Vous pouvez retourner ou déposer votre dossier complet du 24 janvier 2023 au 29 mars 2023 (cachet de la poste faisant foi) à :

*Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie
Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
Site universitaire de Montfoulon Repère 7
61 250 DAMIGNY*

Constitution du dossier :

- Une copie **lisible, recto-verso**, d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport uniquement) ;
- Les copies des titres et diplômes ;
- Un certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de masseur kinésithérapeute ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Une grande enveloppe autocollante format A4 libellée au nom et à l'adresse du candidat affranchies pour 50g ;
- Un chèque d'un montant de 150.00 €, correspondant à des frais de gestion et de traitement du dossier, libellé à l'ordre de l'Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie. (**Indiquer au dos du chèque nom et prénom du candidat**).

Les résultats seront affichés à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Damigny-Alençon et communiqués par courrier à chaque candidat.
Ils seront mis en ligne sur le site internet de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Damigny-Alençon seulement pour les candidats ayant donné leur autorisation.

Les résultats seront publiés le 03 juillet 2023 à 14h00

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

J'autorise l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Damigny-Alençon à faire apparaître mon nom et prénom sur le site internet : **(cochez obligatoirement l'une des deux cases)**.

- OUI
- NON (*j'ai pris note qu'en cas de réponse négative, mon nom et prénom n'apparaîtront que sur les listes affichées dans le hall de l'IFMK*).

ATTENTION

**Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner ultérieurement l'invalidation de cette inscription
Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet**

CONFIRMATION D'INSCRIPTION A L'IFMK DE DAMIGNY-ALENÇON POUR LES CANDIDATS ADMIS

Les candidats admis devront impérativement confirmer leur admission dans les **7 jours** après notification des résultats à l'adresse suivante :

*Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie
Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
Site universitaire de Montfoulon
Repère 7
61 250 DAMIGNY*

avec les documents cités ci-dessous :

- Une confirmation d'inscription sur papier libre,
- Un chèque de 170,00€ (montant réajusté à la rentrée 2022) pour le paiement des droits universitaires libellé à l'ordre de IFRES (*indiquer au dos du chèque nom et prénom du candidat*).
- Un chèque de 2500€ correspondant au 1^{er} versement (1/3 des frais de scolarité)
- 1 enveloppe autocollante format A4 libellée au nom et à l'adresse du candidat et affranchie pour 250g.

Passé ce délai de 7 jours, le candidat est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat suivant inscrit en rang utile.

Les candidats qui ne désirent pas entrer à l'IFMK de Damigny-Alençon, doivent se désister par mail à l'adresse suivante : as.gaugain@ifres-alencon.com.

DROITS ET FRAIS DE SCOLARITE

Ils sont fixés chaque année.

- Les frais de scolarité s'élèvent à : **4700 €** (tarif 2023/2024)
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus) : **95,00€** (tarif 2022/2023),
- L'Assurance Responsabilité Civile **Professionnelle** est obligatoire

MODALITES DE DISPENSE D'UE

Les admis pourront être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, par le directeur de l'institut, sur proposition de la commission d'attribution des crédits et avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, et comparaison entre la formation qu'ils ont suivie et les unités d'enseignement composant le programme du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

Les candidats admis devront présenter le cas échéant une demande écrite et une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans.


SE RENDRE A L'IFRES - IFMK
Repère 7 – Pôle universitaire d'Alençon – 61250 Damigny

 **Accès train**

Alençon - Caen ==> 1h15

Alençon - Le Mans ==> 30min

Alençon - Paris ==> par Surdon ou par Le Mans (TGV)

 **Accès voiture**

Alençon - Paris ==> par N12 ou par A11 jusqu'au Mans puis par A28 (2h)

Alençon - Rennes ==> par N12 (2h)

Alençon - Caen ==> par N158 (1h30) ou par A88 (1h)

Alençon - Le Mans ==> par A28 (35min)

- **Site campus Damigny**

Le Site campus Balzac est situé à proximité du centre-ville d'Alençon, derrière la Mairie.



Par les bus ALTO de la Communauté Urbaine d'Alençon :

Ligne 3 : Plan et horaires

Ligne 5 : Campus express Plan et horaires